

93 | LA COURNEUVE Deux directrices de l'association de protection de l'enfance la Sauvegarde ont rendu des conclusions sévères sur les conditions d'accueil du site... avant d'être licenciées trois mois plus tard. Enquête.

Le rapport édifiant qui dénonce des dérives au foyer d'urgence

CAROLE STERLÉ

ILS TERMINENT leur bol de céréales devant des clips de rap à la télé, quand d'autres rejoignent une salle pour un cours. La vie ne leur a pas fait de cadeau. Ces adolescents, d'à peine 13 ans pour les plus jeunes, sont victimes de maltraitance, prostitution, ou survivent loin de leur famille, pour ceux qui viennent de l'étranger. Pour la justice, ce sont des enfants en danger, à protéger d'urgence. Les places (289 pour le département) manquent pour ces adolescents malmenés. Dans ce foyer de 21 places, tout près du quartier des 4 000 à La Courneuve, ils peuvent en théorie rester quatre mois, avant qu'on ne leur propose plus de stabilité, dans un autre établissement ou en famille d'accueil.

Portes bleues pour l'étage des garçons, vertes pour celui des filles, la demeure de La Courneuve, avec son portail et son jardin, a belle allure. Mais c'était loin de la vie de château, selon un rapport réalisé par deux directrices par intérim.

Matelas souillés, dépenses non maîtrisées...

« Les conditions matérielles d'accueil des jeunes sont très insatisfaisantes voire dégradantes, peut-on lire dans le rapport. Un point cristallise le caractère indigne, les matelas sur lesquels dorment les jeunes ». À l'appui, la photo d'un matelas noirci. Il est aussi question de « sanitaires vétustes », pourtant « rénovés il y a à peine douze mois », de fenêtres de chambre qui ne ferment pas, d'eau chaude et de chauffages aléatoires, d'une barquette périmée depuis deux ans au fond d'un congélateur.

« Pas de fiche de suivi des mineurs », « pas de planification pour les jeunes non scolarisés », des professionnels « démunis face aux conduites à risque des jeunes... ». « Il y a un écart important entre les conditions d'accueil des jeunes et certains équipements destinés aux professionnels [...] avec fauteuil massant », cite aussi le rapport. « Engagement des dépenses non maîtrisé », « recours massif à l'intérim », jusqu'à 455 heures supplémentaires alors que le



Le Service d'accueil d'urgence et d'orientation (SAUO) de La Courneuve dispose de 21 places et accueille des adolescents en situation de détresse.

maximum légal annuel est de 220... Ce rapport de 24 pages a été adressé fin mars à la direction générale de la Sauvegarde 93. Avec 400 salariés au total, 26 millions d'euros de budget et plus de 5 000 enfants accompagnés (sur 9 000 en Seine-Saint-Denis), c'est la plus importante association de protection de l'enfance du département, habilitée par le ministère de la Justice et le conseil départemental, qui la finance à 85 %.

En 2022, à La Courneuve, le Service d'accueil d'urgence et d'orientation (SAUO), une trentaine de salariés, 2,14 millions d'euros de budget, tanguent depuis un moment. Une inspection menée par le département, fin 2020, a débouché sur un plan d'action de 51 mesures, mi-2021. Six mois plus tard, le directeur de la famille et de l'enfance s'impatientait sur les mesures mises en œuvre, précisément sur l'augmentation de la capacité d'accueil à 21 places, la formalisation de procédures sur les admissions, l'alimentation, les fugues, le soutien scolaire et la formation

du personnel. Le département ignore alors qu'une « mission de direction-conseil par intérim » a été lancée en interne par la Sauvegarde au SAUO, qui n'a plus de directrice, la sienne étant démissionnaire. Deux autres responsables, acceptent le défi, pour trois mois. Elles sont connues à la Sauvegarde : l'une dirige le pôle accompagnement judiciaire éducatif et a piloté le dispositif prévention de la radicalisation violente, l'autre, le pôle accueil famille, 180 salariés en tout. L'arrivée du tandem ne réjouit pas tout le monde, des salariés se mettent même en arrêt.

Le cabinet de Brigitte Macron alerté

D'emblée, le binôme souligne à sa direction par mail des « points urgents » susceptibles d'« engager la responsabilité » de la Sauvegarde, indique avoir changé les matelas, lancé des recrutements en urgence, reçu « des dizaines de candidatures en retour ». Plus de 200 pages d'annexe sont adjointes au rapport, avec des propositions pour encadrer le fonctionne-

« Depuis la dernière alerte en mars 2022, nous assurons un suivi renforcé

LE DÉPARTEMENT

depuis l'intérim du SAUO en binôme avec une autre responsable, en attendant de recruter un nouveau directeur. « Quand j'ai repris l'intérim le 1^{er} avril, j'ai eu des signaux d'alerte sur des situations suffisamment graves pour en parler au conseil départemental. Suite aux témoignages recueillis, il a été décidé de mettre fin aux contrats de travail [des deux directrices]. »

Quid du contenu du rapport ? « Il est trop restrictif, des pans entiers ont été oubliés. » Les dépenses incontrôlées ? « L'enveloppe a flambé, la directrice aurait pu être davantage épaulée par le siège », ajoute-t-elle. Le conseil départemental, explique avoir eu connaissance du rapport mi-juin. « Depuis la dernière alerte en mars 2022, nous assurons un suivi renforcé du SAUO avec la Sauvegarde. Des recrutements ont eu lieu, les conditions d'accueil s'améliorent progressivement. » La facturation des heures supplémentaires non autorisées a été rejetée, précise le département.

L'affaire pose de manière aiguë la question du contrôle. « Les juges des enfants sont censés visiter tous les lieux de placement du territoire une fois par an, mais matériellement ce n'est pas possible », confie Muriel Eglin, présidente du tribunal pour enfant de Bobigny. Elle a su que des directrices avaient été licenciées mais n'a pas eu connaissance de leur rapport. Au cabinet de la secrétaire d'État déléguée à la protection de l'enfance, on indique que « des réflexions sont en cours pour améliorer globalement les dispositifs d'évaluation et de contrôle des établissements ». Un contrôle sanitaire a eu lieu en septembre au SAUO. La cuisine est fermée, les repas sont désormais livrés par un prestataire. ■

« Les conditions matérielles d'accueil des jeunes sont très insatisfaisantes voire dégradantes

LE RAPPORT